



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 05 mai 2023

Le cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire-adjoint.

Date de convocation : 3 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 15

Présents : M Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M Rodolphe BORRÉ, M Richard LOPEZ, Mme Linda GABORIAU, Mme Servane CHESNEAU, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ et M Vincent CAILLÉ

Absents excusés : M Benoît COUTEAU (pouvoir donné à M Rodolphe BORRÉ), Mme Sylvie CHATELLIER (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME), M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Françoise MÉNARD)

Secrétaire de séance : Mme Françoise MÉNARD

2023-05-05-001– MAQUETTE BUDGÉTAIRE 2023

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 13 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget 2023 de la commune de Monnières.

Concernant les dépenses d'équipement, la maquette budgétaire M57 présente uniquement les crédits « votés » à l'opération, sans possibilité de distinguer les crédits suivis à l'opération « pour information » qui restent votés aux chapitres budgétaires 20 et/ou 21, et/ ou 23..., comme c'était le cas sur la maquette M14.

Pour permettre à la commune de Monnières de continuer le suivi des crédits pour information dans son logiciel et permettre à la trésorerie de prendre en charge le budget avec le bon niveau de contrôle des crédits, il est proposé au conseil municipal de préciser le niveau de vote des crédits concernant les dépenses d'équipement du budget 2023 en confirmant un vote au chapitre budgétaire excepté pour les trois opérations suivantes, dont les crédits restent votés à l'opération :

- 0122 - Chaufferie
- 0422 - PPRV2022-aménagement place de l'Église
- 1122 - Gîte Saint Jacques de Compostelle

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES**



Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
Publié le 09/05/2023
ID : 044-214401002-20230505-2023_05_05_001-DE
Délibération n° 2023-05-05-001

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour :

- APPROUVE la présente proposition

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance
Françoise MÉNARD

Registre certifié conforme,

Le Maire-adjoint
Stéphane ENTÈME